TRANSMIS LE 27/10/2026
REÇU LE 27/10/2026
AFFICHÉ LE 28/10/2026
NOTIFIÉ LE 28/10/2026
PUBLIÉ LE 28/10/2026
EXÉCUTOIRE LE 28/10/2026

Caractère Exécutoire
Le 28 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Mme Etiennette LE BECHEC

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°06

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS
Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION N°06

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L313-1, L332-8 et L332-23,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
VU la délibération du 23 mars 2021 n°10 portant approbation des emplois créés nécessaires aux besoins de fonctionnement des services,
VU les délibérations portant mise à jour des emplois de la collectivité depuis le 23 mars 2021,
VU l'instruction NOR : FCPE1610506J du 15 avril 2016 relative aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local,
VU l'avis du comité social territorial en date du 15 septembre 2026,
VU le tableau des emplois aux 1er juillet 2026 et 1er septembre 2026, adopté par délibération du 25 juin 2026,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer, de modifier ou de supprimer les emplois nécessaires au fonctionnement des services,

APRES l'avis de la commission « Ressources et développement » en date du 17 septembre 2026,
ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité des votants, le Conseil municipal

Article 1 : DÉCIDE la modification et la création, à compter du 15 octobre 2026, de certains emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, comme il est présenté en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : APPROUVE la modification du tableau des emplois y afférant, adopté en séance du 25 juin 2026.

Article 3 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A la majorité des votants

Pour : 35 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Acte à classer

DEL01102026Q6

1 En préparation | 2 En attente retour Préfecture | 3 > AR reçu < | 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-27T15-09-34.00 (MI273446713)

Identifiant unique de l'acte :
095-219502523-20261001-DEL01102026Q6-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ.

Date de décision : 01/10/2026

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 06 - RH - Mise à jour des emplois.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

06 RH - PJ MAJ Emplois.PDF **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date 27/10/26 à 15:09	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date 27/10/26 à 15:09	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date 27/10/26 à 15:15	